



## LA PROTECTION DES CYCLISTES

« VOTRE SÉCURITÉ DÉPEND ÉGALEMENT DE L'ÉTAT ET DE L'ÉQUIPEMENT DE VOTRE VÉLO. »

### LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- Un avertisseur sonore.
- 2 phares, un blanc à l'avant et un rouge à l'arrière.
- Des catadioptrés : un blanc à l'avant, un rouge à l'arrière, un derrière chaque pédale et enfin au niveau de chaque roue pour être visible latéralement.
- Des freins efficaces.

### LES ÉQUIPEMENTS CONSEILLÉS POUR PLUS DE SÉCURITÉ ET DE VISIBILITÉ :

- Le casque n'est pas obligatoire (sauf pour les enfants de moins de 12 ans) mais recommandé.
- L'écarteur de danger permet aux véhicules qui vous dépassent de visualiser les distances de sécurité.
- Le port de vêtements clairs et l'utilisation de dispositifs réfléchissants (gilets, brassards lumineux...) assurent une meilleure visibilité la nuit.

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

« RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE ET LES AUTRES USAGERS »

**COHABITATION PIÉTONS/CYCLISTES**  
Il est interdit aux cyclistes de rouler sur les trottoirs sauf pour les enfants de moins de 8 ans. Dans les aires piétonnes, les piétons sont prioritaires. Cyclistes, adaptez votre vitesse à la densité des piétons ou mettez pied à terre.

**SAS VÉLO**  
Il permet aux cyclistes de se positionner devant les voitures au feu rouge.

**TRAVERSER AUX FEUX PIÉTONS**  
Attention aux véhicules sur votre gauche qui tournent à droite. Cyclistes et piétons sont prioritaires, mais les autres véhicules peuvent ne pas les avoir vus.

**ANGLE MORT DES AUTOMOBILISTES ET POIDS LOURDS**  
Ne pas dépasser les autres véhicules (voiture, bus ou camion) par la droite.

**PORTIÈRE ET USAGERS**  
Ne pas raser les voitures en stationnement. Une portière peut s'ouvrir inopinément. Soyez attentif aux enfants et piétons qui traversent la chaussée.

## LA MOBILITÉ DANS LE GRÉSIVAUDAN

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MET À VOTRE DISPOSITION D'AUTRES MODES DE DÉPLACEMENTS QUE LA VOITURE INDIVIDUELLE.

CONSULTER LES LIENS CI-DESSOUS POUR EN SAVOIR PLUS :

### LE COVOITURAGE

Particulièrement avantageux, le covoiturage consiste à partager votre voiture avec des personnes effectuant le même trajet que vous. Économique, convivial, il permet surtout de réduire l'impact de la voiture.

- > le site de référence de la région Auvergne Rhône-Alpes : <https://movici.auvergnehonealpes.fr>
- > télécharger l'appli Movici

Pour les salariés de la Zone d'Activités de Crolles-Bernin, il existe une communauté « PMIE Crolles-Bernin ».

### L'AUTOPARTAGE

Plutôt que de disposer d'une voiture personnelle qui reste l'essentiel de son temps au parking, l'autopartage permet d'accéder à une voiture en libre-service 24h/24 7j/7. Sur le territoire du Grésivaudan, une voiture est disponible à Crolles, une à Pontcharra et une à Montbonnot : <https://alpes-loire.citiz.coop>

### L'AUTOSTOP ORGANISÉ

Le Grésivaudan donne un coup de pouce aux auto-stoppeurs pour faciliter l'auto-stop au quotidien en tant qu'alternative à la voiture individuelle : <https://rezopouce.fr>

### LES TRANSPORTS EN COMMUN

**Tougo** : le réseau de transport du Grésivaudan compte 73 lignes régulières dont 51 scolaires. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à des véhicules à plancher bas, équipés de systèmes sonores et visuels indiquant la destination et les arrêts en temps réel : [www.tougo.fr](http://www.tougo.fr)

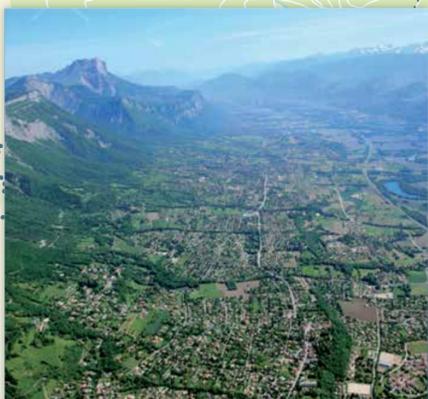
**Transisère** : Le Grésivaudan est desservi par de nombreuses liaisons en direction du bassin grenoblois : [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)

**AGENCE DE MOBILITÉ MOBI-G**  
1846 rue de Belledonne - 38920 Crolles  
Tél. : 0 800 94 11 03

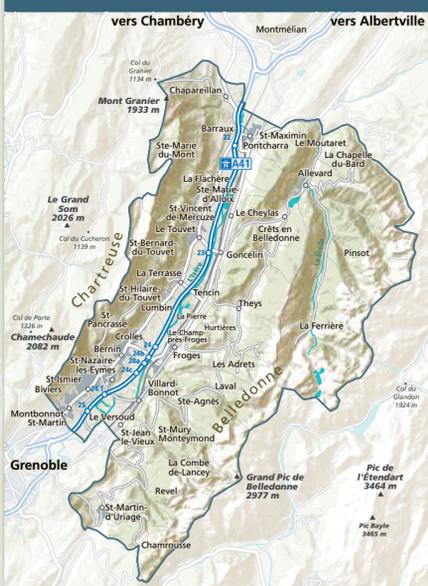


## LES 7 CONSEILS PRATIQUES POUR BIEN STATIONNER SON VÉLO

- 01/** Attachez votre vélo, même si vous entrez dans un commerce pour quelques minutes.
- 02/** Attachez toujours votre vélo à un point fixe, en particulier dans les espaces privés comme les cours intérieures, les locaux à vélos.
- 03/** Utilisez un antivol de bonne qualité, évitez les câbles fins, les U sont plus solides.
- 04/** Si possible, utilisez un deuxième antivol différent.
- 05/** Sur l'espace public, utilisez les arceaux et consignes à vélo disponibles.
- 06/** Faites marquer votre vélo, plus d'information sur : [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)
- 07/** Et si malgré tout cela, vous ne retrouvez plus votre vélo, contactez la police nationale et/ou la gendarmerie où sont répertoriés tous les vélos retrouvés.



## LE GRÉSIVAUDAN



## LA SIGNALÉTIQUE

EXEMPLES DE PANNEAUX DE CHEMINEMENT VÉLO



## CHRONOMAP TEMPS DE PARCOURS CALCULÉS SUR LA BASE D'UNE VITESSE DE 15 KM/H



Echelle 1/32 000<sup>m</sup> - 1cm équivaut à 320m  
© Réalisation cartographique : Lathide-Cartagène - 2018  
© Les contributeurs OpenStreetMap